

Coronavirus : les entreprises tentent de se protéger

Pas de réunions à plus de dix, pas de voyages, création de cellules de crise... Les entreprises jouent la prévention **Page 3**

Pas de réunions à plus de dix, pas de voyages, contrôles de température et cellules de crise... Les sociétés ont monté d'un cran leurs mesures de prévention

Comment les entreprises tentent de se mettre à l'abri du coronavirus

Risque sanitaire

Mercredi, **un premier cas de coronavirus a été officialisé dans une entreprise de Neuilly-sur-Seine**, dans les Hauts-de-Seine.

Jade Grandin de l'Eprevier
et Muriel Motte

L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 se répand en France depuis plus d'un mois, mais depuis quelques jours seulement on ne se serre plus la main dans les entreprises. « C'est compliqué sur le plan du contrôle des réflexes, s'amuse Olivier Marchal, président de Bain en France. Il y a une semaine ce n'était pas un sujet de serrer la main. » Grands groupes cotés, ETI, PME, TPE... Tous font passer à la vitesse supérieure leurs plans de prévention pour éviter à tout prix une contamination de leurs salariés. Il suffit d'un seul cas pour créer une situation inextricable. Imaginez : le siège social parisien d'une multinationale découvre qu'un salarié est porteur du virus. Comment fonctionnent le groupe et ses filiales à l'étranger si tout son centre de décision ferme, est mis en quarantaine, ou complètement externalisé ?

Alors, les patrons ne lésinent pas, car ils craignent d'être responsables pénalement et ne veulent pas être accusés de laxisme. Selon l'article L.4121-1 du Code du travail, « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Il peut même imposer le télétravail à un salarié qui ne le voudrait pas, en cas de menace d'épidémie, grâce à un article créé par la loi Pacte.

« Un dirigeant m'a confié que depuis trois jours il ne faisait que ça, gérer la mise en place de protocoles de sécurité sur le coronavirus »,

raconte Olivier Marchal. « Quand on a 15 sites en France qui emploient des milliers de personnes, il faut s'assurer que toutes les procédures de contrôle imaginées avec le Comex sont bien mises en place, que la communication est bien gérée, que les salariés sont rassurés. C'est très chronophage, ce n'est pas juste un mémo. »

Les mesures vont souvent beaucoup plus loin que les recommandations du gouvernement. La plupart des grands groupes ont interdit tous les voyages, même hors des zones à risque, « sauf besoin business de court terme et sous réserve de l'accord de la hiérarchie », explique-t-on chez Saint-Gobain. « Moi je ne bouge plus de mon bureau, je fais éventuellement des "call" mais je ne me déplace plus jusqu'à nouvel ordre », a confié Didier Kling, président de la CCI d'Ile-de-France, l'un des hauts cadres d'un grand groupe coté.

Thermomètre. Interdites aussi, les réunions à plus de 50 personnes (chez Total), 20 (chez Allianz France) et même dix chez de nombreux groupes comme l'ETI Armonia, spécialiste de l'accueil et sécurité, qui recrute ces temps-ci à distance ses hôtes et hôtesse d'accueil. Vive la visioconférence !

Pour entrer dans les immeubles de bureaux où l'on a rendez-vous, on est désormais sommé de remplir un questionnaire. Si l'on répond oui à l'une des questions (avez-vous voyagé dans une zone à risque ou côtoyé quelqu'un dans ce cas, etc...) interdit de franchir le portique ! Et tant pis pour le meeting. Au siège social de Plastic Omnium à Levallois, depuis mardi, les vigiles vérifient même la température de tous les entrants avec un pistolet thermomètre !

Toutes les grandes entreprises dégagent leurs cellules de crise. Médecin coordinateur



La cellule de crise du Centre régional de santé de Nantes.

chargé de gérer les préconisations des autorités sanitaires, kit d'information fournis aux managers et rappels des règles d'hygiène sur l'intranet... EDF a, quant à lui, activé son « plan pandémie ». Conçu en 2009 au moment de l'épidémie H1N1, révisé en 2013, ce plan structure l'obligation de continuité de la production d'électricité et de sûreté des installations, nucléaires notamment. Les géants de la cote (Renault, Saint-Gobain, Total, EDF, Valeo...) ont « des plans prévus dans tous les cas de figure, selon l'avancée du virus ». Mais les patrons ne

peuvent pas non plus tout contrôler. « Individuellement parlant, le collaborateur fait ce qu'il veut. Je peux recommander, pas imposer », souligne Guillaume Amar, directeur général d'Armonia, qui consacre une heure par jour aux « debriefs » de sa cellule de crise.

Baisse d'activité. Les entreprises plus petites sont davantage dans le flou. « Une collaboratrice asiatique est revenue de vacances en Thaïlande, raconte un promoteur immobilier. La semaine dernière on avait l'impression qu'il fallait mettre tout le monde en quarantaine, donc elle est en télétravail, mais est-ce nécessaire ? » **Le syndicat des indépendants et des TPE déplore que ses adhérents « ne trouvent aucune réponse pratique à leurs inquiétudes sanitaires et celles de leurs salariés ».** La recommandation pour les petits commerçants est de « garder une certaine distance par rapport aux clients », conseille Didier Kling. Plus simple à dire qu'à vivre. Chez Uber France, on a dit aux chauffeurs de ne pas venir s'ils étaient contaminés... Mais impossible de vérifier l'état de santé des passagers.

Les précautions des entreprises portent en tout cas leurs fruits au-delà de leur peron. Alors que précédemment, les accueils d'immeubles de bureaux voyaient passer 100 à 400 personnes par jour, ils sont désertés, constate Guillaume Amar. « Chaque mesure prise par une entreprise limite la propagation », note-t-il. Même si cela doit ralentir leur activité, les dirigeants font passer en premier la santé de leur personnel. « Vraisemblablement le mois de mars sera gravement perturbé », observe Didier Kling. Toute la question est de savoir si ces modes de travail ad hoc seront prolongés en avril, puis en mai...

@JadeGrandin  @murielmotte 